



Cahier des charges

pour le déroulement des compétitions de

l'association et des championnats suisses de la

SWISSCURLING ASSOCIATION

Table des matières

1.	Principe	Page	2
2.	Elite – Swiss Curling League et championnats suisses	Pages	3 – 5
3.	Juniors A – éliminatoires et championnat suisse	Pages	6 – 8
4.	Juniors B – championnat suisse	Page	9
5.	Juniors C – éliminatoires et championnat suisse	Page	10
6.	Cherry Rockers – championnat suisse	Page	11
7.	Sport pour tous – éliminatoires et championnats suisses	Page	12
8.	Prestations SCA	Page	13

1. Principe

Se basant sur le règlement pour les compétitions suisses de l'association (le règlement toujours actualisé se trouve sur la page web www.curling.ch/downloads), le comité exécutif (CE) de la **SWISSCURLING ASSOCIATION** (SCA) édicte ces directives.

Attribution d'une compétition

Au terme de la procédure de candidature, la SCA attribue la compétition de l'association à un candidat afin qu'il l'organise.

Un candidat devient ainsi l'organisateur.

Le secrétariat central de la SCA coordonne les compétitions de l'association. Il fait en sorte que l'organisateur reçoive la confirmation pour la „prise en charge de compétitions de l'association“ ainsi que le „cahier des charges pour les compétitions de l'association“.

Organisateur

L'organisateur est responsable du déroulement selon les règles et le programme de la compétition de l'association qui lui est confiée.

L'organisateur désigne un comité d'organisation. Suivant la compétition de l'association, ce sont l'arbitre et/ou la direction des jeux qui sont responsables de l'application des règles de jeux de la SCA.

2. Elite – Swiss Curling League (SCL) et championnat suisse

SCL - Elite femmes et hommes (y compris Trials, éliminatoires interrégionales et Challenge League)

Devoirs de l'organisateur

- a) L'organisateur met la halle de curling à disposition de la SCL (y compris Trials et éliminatoires) – selon attribution des compétitions de l'association.
- b) L'organisateur s'engage à faire parvenir aux participants le plus rapidement possible des possibilités convenables de logement avec l'indication des prix.
- c) L'organisateur fait préparer une surface de glace impeccable et garantit le soin de la glace pour toute la durée de la compétition de l'association. Cela signifie une préparation de la glace avec la machine à raboter avant chaque match.

SCA se réserve le droit de déléguer un collègue chef de glace pour seconder le chef de glace local afin de garantir la qualité de la glace.

En cas d'incertitude, les exigences au sujet de la glace doivent être discutées avec le chef du ressort technique/glace de la SCA.

- d) Après le déroulement de la compétition de l'association, l'organisateur établit le décompte de la halle et le fait parvenir à la SCA. Les finances d'inscriptions sont encaissées directement par la SCA.
- e) Les listes des participants et les classements doivent être établis selon les documents de la SCA (programmes informatiques et fichiers selon les indications du responsable technique).
- f) L'organisateur est responsable que le personnel nécessaire (responsable des jeux, chronométreurs etc.) soit présent à temps.
- g) L'organisateur a le devoir d'établir un rapport concernant la compétition de l'association du week-end à l'attention du secrétariat central.
- h) Le responsable des jeux doit être bien informé quant aux règles/règlements de la SCA, il doit connaître et bien avoir en main la transmission des résultats depuis la halle.

Championnat suisse - Elite

Devoirs de l'organisateur

- a) L'organisateur crée le cadre qui convient pour l'ensemble du programme d'un championnat suisse. Un éventuel programme doit être établi en **langues allemande et française**.
- b) Au moins 14 jours avant le début du CS, le programme doit être envoyé (par courriel) aux équipes participantes. Dans la mesure du possible, les clubs des équipes participantes doivent également être informés. Les plans des jeux et la convocation sont établis par la SCA et remis à l'organisateur afin qu'ils soient intégrés dans le programme officiel.
- c) L'organisateur s'engage à faire parvenir aux participants le plus rapidement possible, mais au plus tard avec l'envoi du programme, des possibilités convenables de logement avec l'indication des prix.
- d) De son budget, l'organisateur s'engage à donner des prix en nature (rangs 1-3).
- e) L'organisateur fait préparer une surface de glace impeccable et garantit le soin de la glace pour toute la durée de la compétition de l'association. Cela signifie une préparation de la glace avec la machine à raboter avant chaque match.

SCA se réserve le droit de déléguer un collègue chef de glace pour seconder le chef de glace local afin de garantir la qualité de la glace.

En cas d'incertitude, les exigences au sujet de la glace doivent être discutées avec le chef du ressort technique/glace de la SCA.

- f) Après le CS, l'organisateur établit le décompte de la halle et le fait parvenir à la SCA. Les finances d'inscriptions sont encaissées par la SCA avant le CS.
- g) L'organisateur désigne un chef de presse. Ce dernier est responsable de l'encadrement des médias. Il doit également faire en sorte, qu'immédiatement après la compétition, un court commentaire des matches ainsi que des photographies de la proclamation des résultats (et/ou également des matches) soient transmis à la SCA.
- h) L'organisateur met une loge des joueurs à la disposition des équipes (possibilité de se retirer pour les équipes).
- i) Les listes des participants et les classements doivent être établis selon les documents de la SCA (programmes informatiques et fichiers selon les indications du responsable technique).
- j) L'organisateur est responsable que le personnel nécessaire (responsable des jeux, chronométreurs etc.) soit présent à temps.
- k) L'organisateur a le devoir d'établir un rapport concernant le championnat à l'attention du secrétariat central.
- l) Le responsable des jeux doit être bien informé quant aux règles/règlements de la SCA, il doit connaître et bien avoir en main la transmission des résultats depuis la halle.

Points facultatifs qui peuvent être organisés en plus (en tant qu'idées):

1. Election (par les équipes) du meilleur joueur et de la meilleure joueuse Rookie de l'année
2. Les résultats des joueurs/élection Rookie seront communiqués lors de la soirée-**SWISSCURLING**
3. Le premier soir, après l'entraînement officiel, une „get together“ avec joueurs et volontaires
4. Ouverture comme au CM: quelqu'un joue la première pierre
5. Eventuellement présentation du sponsor principal ou en titre

Réalisation du programme pour le tour final du CS de l'élite

Contenu du programme en langues allemande et française:

- a) bienvenue / préface
- b) membres des autorités
- c) hôtes d'honneur (p.ex. membres de la SCA)
- d) président du CO (ou éventuellement tout le CO)
- e) délégué SCA / chef arbitre
- f) responsable des jeux
- g) responsable du logement
- h) équipes et noms des skips
- i) plans des jeux
- j) éventuellement directives de la SCA

Les annonces sont autorisées dans le programme pour autant que le rapport annonces/informations soit équilibré harmonieusement. Le „bon à tirer“ doit être présenté à la SCA.

Proclamation des résultats

- a) SCA communique, à l'organisateur, l'adresse du dernier vainqueur du challenge. L'organisateur est responsable de récupérer le challenge à temps.
- b) L'organisateur fait en sorte que la proclamation des résultats soit digne.
Sont présents lors de la proclamation des résultats:
 - les équipes
 - le responsable des jeux
 - le délégué de la SCA

Directives pour la proclamation des résultats:

- a) le podium doit être mis en place
- b) le président du CO ouvre la proclamation des résultats
- c) le délégué de la SCA dit quelques mots de remerciements à tous les participants et passe à nouveau la parole au président du CO
- d) le président du CO ou le responsable des jeux lit le classement et remet les prix
- e) le délégué de la SCA remet les médailles et le challenge
- f) l'hymne national retentit

3. Juniors A – éliminatoires et championnat suisse

Éliminatoires pour le championnat suisse (y.c. qualification A/B) – Juniors A

Devoirs de l'organisateur

- a) L'organisateur met la halle de curling à disposition pour le déroulement des éliminatoires (y compris qualification A/B) – selon attribution des compétitions de l'association.
- b) L'organisateur s'engage à faire parvenir aux participants le plus rapidement possible des possibilités convenables de logement avec l'indication des prix.
- c) L'organisateur fait préparer une surface de glace impeccable et garantit le soin de la glace pour toute la durée de la compétition de l'association.

En cas d'incertitude, les exigences au sujet de la glace doivent être discutées avec le chef du ressort technique/glace de la SCA.

- d) Après le déroulement de la compétition de l'association, l'organisateur établit le décompte de la halle et le fait parvenir à la SCA. L'organisateur du premier tour encaisse la finance d'inscription.
- e) Les listes des participants et les classements doivent être établis selon les documents de la SCA (programmes informatiques et fichiers selon les indications du responsable technique).
- f) L'organisateur est responsable que le personnel nécessaire, comme le responsable des jeux, les chronométreurs (pas nécessaire pour qualification A/B), soit présent à temps.
- g) L'organisateur a le devoir d'établir un rapport concernant la compétition de l'association du week-end à l'attention du secrétariat central.
- h) Le responsable des jeux doit être bien informé quant aux règles/règlements de la SCA, il doit connaître et bien avoir en main la transmission des résultats depuis la halle.
- i) Si la halle de curling est reliée à un restaurant, l'organisateur doit faire en sorte que des menus soient prévus pour des sportifs et que les prix soient adaptés aux juniors – merci !

Championnat suisse - Juniors A

Devoirs de l'organisateur

- a) L'organisateur crée le cadre qui convient pour l'ensemble du programme d'un championnat suisse. Un éventuel programme doit être établi en **langues allemande et française**.
- b) Au moins 14 jours avant le début du CS, le programme doit être envoyé (par courriel) aux équipes participantes. Dans la mesure du possible, les clubs des équipes participantes doivent également être informés. Les plans des jeux et la convocation sont établis par la SCA et remis à l'organisateur afin qu'ils soient intégrés dans le programme officiel.
- c) L'organisateur s'engage à faire parvenir aux participants le plus rapidement possible, mais au plus tard avec l'envoi du programme, des possibilités convenables de logement avec l'indication des prix.
- d) De son budget, l'organisateur s'engage à donner des prix en nature (rangs 1-3).
- e) L'organisateur fait préparer une surface de glace impeccable et garantit le soin de la glace pour toute la durée de la compétition de l'association. Cela signifie une préparation de la glace avec la machine à raboter avant chaque match.

En cas d'incertitude, les exigences au sujet de la glace doivent être discutées avec le chef du ressort technique/glace de la SCA.
- f) Après le CS, l'organisateur établit le décompte de la halle et le fait parvenir à la SCA. L'organisateur encaisse la finance d'inscription.
- g) L'organisateur désigne un chef de presse. Ce dernier est responsable de l'encadrement des médias. Il doit également faire en sorte, qu'immédiatement après la compétition, un court commentaire des matches ainsi que des photographies de la proclamation des résultats (et/ou également des matches) soient transmis à la SCA.
- h) L'organisateur met une loge des joueurs à la disposition des équipes (possibilité de se retirer pour les équipes).
- i) Les listes des participants et les classements doivent être établis selon les documents de la SCA (programmes informatiques et fichiers selon les indications du responsable technique).
- j) L'organisateur est responsable que le personnel nécessaire (responsable des jeux, chronométreurs etc.) soit présent à temps.
- k) L'organisateur a le devoir d'établir un rapport concernant le championnat à l'attention du secrétariat central.
- l) Le responsable des jeux doit être bien informé quant aux règles/règlements de la SCA, il doit connaître et bien avoir en main la transmission des résultats depuis la halle.
- m) Si la halle de curling est reliée à un restaurant, l'organisateur doit faire en sorte que des menus soient prévus pour des sportifs et que les prix soient adaptés aux juniors – merci !

Points facultatifs qui peuvent être organisés en plus (en tant qu'idées):

1. Election (par les équipes) du meilleur joueur et de la meilleure joueuse Rookie de l'année
2. Les résultats des joueurs/élection Rookie seront communiqués lors de la soirée-**SWISSCURLING**
3. Le premier soir, après l'entraînement officiel, une „get together” avec joueurs et volontaires
4. Ouverture comme au CM: quelqu'un joue la première pierre
5. Eventuellement présentation du sponsor principal ou en titre

Réalisation du programme pour le tour final du CS juniors A

Contenu du programme en langues allemande et française:

- a) bienvenue / préface
- b) membres des autorités
- c) hôtes d'honneur (p.ex. membres de la SCA)
- d) président du CO (ou éventuellement tout le CO)
- e) délégué SCA / chef arbitre
- f) responsable des jeux
- g) responsable du logement
- h) équipes et noms des skips
- i) plans des jeux
- j) éventuellement directives de la SCA

Les annonces sont autorisées dans le programme pour autant que le rapport annonces/informations soit équilibré harmonieusement. Le „bon à tirer“ doit être présenté à la SCA.

Proclamation des résultats

L'organisateur fait en sorte que la proclamation des résultats soit digne. Sont présents lors de la proclamation des résultats:

- les équipes
- le responsable des jeux
- le délégué de la SCA

Directives pour la proclamation des résultats:

- a) le podium doit être mis en place
- b) le président du CO ouvre la proclamation des résultats
- c) le délégué de la SCA dit quelques mots de remerciements à tous les participants et passe à nouveau la parole au président du CO
- d) le président du CO ou le responsable des jeux lit le classement et remet les prix
- e) le délégué de la SCA remet les médailles et le challenge
- f) l'hymne national retentit

4. Juniors B – championnat suisse (y compris qualification B/C)

Devoirs de l'organisateur

- a) L'organisateur met la halle de curling à disposition pour le déroulement du championnat suisse (y compris qualification B/C) – selon attribution des compétitions de l'association.
- b) L'organisateur s'engage à faire parvenir aux participants le plus rapidement possible des possibilités convenables de logement avec l'indication des prix.
- c) L'organisateur fait préparer une surface de glace impeccable et garantit le soin de la glace pour toute la durée de la compétition de l'association.

En cas d'incertitude, les exigences au sujet de la glace doivent être discutées avec le chef du ressort technique/glace de la SCA.

- d) Après le déroulement de la compétition de l'association, l'organisateur établit le décompte de la halle et le fait parvenir à la SCA. L'organisateur du premier tout encaisse la finance d'inscription.
- e) Les listes des participants et les classements doivent être établis selon les documents de la SCA (programmes informatiques et fichiers selon les indications du responsable technique).
- f) L'organisateur est responsable que le personnel nécessaire comme le responsable des jeux soit présent à temps.
- g) L'organisateur a le devoir d'établir un rapport concernant la compétition de l'association du week-end à l'attention du secrétariat central.
- h) Le responsable des jeux doit être bien informé quant aux règles/règlements de la SCA. Il doit connaître et bien avoir en main la transmission des résultats de la halle.
- i) Si la halle de curling est reliée à un restaurant, l'organisateur doit faire en sorte que des menus soient prévus pour des sportifs et que les prix soient adaptés aux juniors – merci !

Du dernier tour des juniors B résultent le champion suisse ainsi que les vainqueurs du podium.

Proclamation des résultats

L'organisateur du dernier tour des juniors B fait en sorte que la proclamation des résultats et la remise des médailles soient dignes. Lors de chaque championnat suisse, un membre du comité exécutif de la SCA est sur place et il remet les médailles.

De son budget, l'organisateur s'engage à donner des prix en nature (rangs 1 – 3).

5. Juniors C – éliminatoires et championnat suisse

Devoirs de l'organisateur

- a) L'organisateur met la halle de curling à disposition pour le déroulement des éliminatoires et du championnat suisse – selon attribution des compétitions de l'association.
- b) L'organisateur s'engage à faire parvenir aux participants le plus rapidement possible des possibilités convenables de logement avec l'indication des prix.
- c) L'organisateur fait préparer une surface de glace impeccable et garantit le soin de la glace pour toute la durée de la compétition de l'association.

En cas d'incertitude, les exigences au sujet de la glace doivent être discutées avec le chef du ressort technique/glace de la SCA.

- d) Après le déroulement de la compétition de l'association, l'organisateur établit le décompte de la halle et le fait parvenir à la SCA. L'organisateur du premier tour encaisse la finance d'inscription.
- e) Les listes des participants et les classements doivent être établis selon les documents de la SCA (programmes informatiques et fichiers selon les indications du responsable technique).
- f) L'organisateur est responsable que le personnel nécessaire comme le responsable des jeux soit présent à temps.
- g) L'organisateur a le devoir d'établir un rapport concernant la compétition de l'association du week-end à l'attention du secrétariat central.
- h) Le responsable des jeux doit être bien informé quant aux règles/règlements de la SCA. Il doit connaître et bien avoir en main la transmission des résultats de la halle.
- i) Si la halle de curling est reliée à un restaurant, l'organisateur doit faire en sorte que des menus soient prévus pour des sportifs et que les prix soient adaptés aux juniors – merci !

Championnat suisse juniors C

Proclamation des résultats

L'organisateur du championnat suisse fait en sorte que la proclamation des résultats et la remise des médailles soient dignes. Lors de chaque championnat suisse, un membre du comité exécutif de la SCA est sur place et il remet les médailles.

De son budget, l'organisateur s'engage à donner des prix en nature (rangs 1 – 3).

6. Cherry Rockers – championnat suisse

Devoirs de l'organisateur

- a) L'organisateur met la halle de curling à disposition pour le déroulement du championnat suisse – selon attribution des compétitions de l'association.
- b) L'organisateur s'engage à faire parvenir aux participants le plus rapidement possible des possibilités convenables de logement avec l'indication des prix.
- c) L'organisateur fait préparer une surface de glace impeccable et garantit le soin de la glace pour toute la durée de la compétition de l'association.

En cas d'incertitude, les exigences au sujet de la glace doivent être discutées avec le chef du ressort technique/glace de la SCA.

- d) Après le déroulement de la compétition de l'association, l'organisateur établit le décompte de la halle et le fait parvenir à la SCA. L'organisateur encaisse la finance d'inscription.
- e) Les listes des participants et les classements doivent être établis selon les documents de la SCA (programmes informatiques et fichiers selon les indications du responsable technique).
- f) L'organisateur est responsable que le personnel nécessaire comme le responsable des jeux soit présent à temps.
- g) L'organisateur a le devoir d'établir un rapport concernant la compétition de l'association du week-end à l'attention du secrétariat central.
- h) Le responsable des jeux doit être bien informé quant aux règles/règlements de la SCA. Il doit connaître et bien avoir en main la transmission des résultats de la halle.
- i) Si la halle de curling est reliée à un restaurant, l'organisateur doit faire en sorte que des menus soient prévus pour des sportifs et que les prix soient adaptés aux juniors – merci !

Championnat suisse Cherry Rockers

Proclamation des résultats

L'organisateur du championnat suisse fait en sorte que la proclamation des résultats et la remise des médailles soient dignes. Lors de chaque championnat suisse, un membre du comité exécutif de la SCA est sur place et il remet les médailles.

De son budget, l'organisateur s'engage à donner des prix en nature (rangs 1 – 3).

7. Sport pour tous – éliminatoires et championnat suisse

Devoirs de l'organisateur

- a) L'organisateur met la halle de curling à disposition pour l'organisation d'éliminatoires/championnat suisse – selon attribution des compétitions de l'association.
- b) L'organisateur s'engage à faire parvenir aux participants le plus rapidement possible des possibilités convenables de logement avec l'indication des prix.
- c) L'organisateur fait préparer une surface de glace impeccable et garantit le soin de la glace pour toute la durée de la compétition de l'association.

En cas d'incertitude, les exigences au sujet de la glace doivent être discutées avec le chef du ressort technique/glace de la SCA.
- d) Après le déroulement de la compétition de l'association, l'organisateur établit le décompte de la halle et le fait parvenir à la SCA. L'organisateur encaisse la finance d'inscription.
- e) Les listes des participants et les classements doivent être établis selon les documents de la SCA (programmes informatiques et fichiers selon les indications du responsable technique).
- f) L'organisateur est responsable que le personnel nécessaire comme le responsable des jeux soit présent à temps.
- g) L'organisateur a le devoir d'établir un rapport concernant la compétition de l'association du week-end à l'attention du secrétariat central.
- h) Le responsable des jeux doit être bien informé quant aux règles/règlements de la SCA. Il doit connaître et bien avoir en main la transmission des résultats depuis la halle.
- i) L'organisateur s'engage à présenter un programme cadre (banquet ou similaire, mais au moins un apéritif en commun). Dans le sport pour tous, la convivialité est de rigueur ! La SCA soutient l'organisateur financièrement et le communique à temps.

Championnat suisse (supplément)

- a) De son budget, l'organisateur s'engage à donner des prix en nature (rangs 1-3).
- b) L'organisateur désigne un responsable de la presse. Ce dernier est responsable qu'immédiatement après la compétition un court rapport du championnat soit envoyé à la SCA avec photo de la remise des médailles (et ou bien des matches).

Proclamation des résultats

L'organisateur fait en sorte que la proclamation des résultats et la remise des médailles soient dignes. Lors de chaque championnat suisse du sport pour tous, un membre du comité exécutif de la SCA est sur place et il remet les médailles.

8. Prestations de la SCA

- a) Location des pistes selon convention avec la SCA. Pour le championnat suisse de l'élite une convention commune avec des points essentiels est élaborée. Elle est valable pour les deux parties.
- b) Pour les championnats du sport pour tous, la SCA verse un montant convenu pour le repas/apéritif.
- c) Elaboration de la convocation et des plans des jeux (à chaque fois en collaboration avec le responsable des jeux concerné).
- d) Mise à disposition des séries des médailles pour les rangs 1 à 3.
- e) Pour bien marquer une importante manifestation, la SCA met gratuitement à la disposition de l'organisateur: des bannières (flags), roll-up, au besoin des affiches avec la marque de la SCA etc.
- f) Sont également mis à disposition, les logos de la SCA pour des annonces que l'organisateur désire faire paraître dans la presse locale (à ses frais).
- g) Des offres de cours/CR pour responsables des jeux.

SWISSCURLING ASSOCIATION

Ittigen, juillet 2015